



**SANTÉ  
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 149 du 31 mai 2021

## Mission Laforcade L'extension du CTI se poursuit pour les agent-es de la FPH

Dans le cadre de la mission Laforcade, la CFDT Santé-Sociaux a décidé de signer le protocole qui permet aux soignant-es des **établissements sociaux et médico-sociaux autonomes publics de la FPH, financés par l'assurance maladie, de bénéficier du CTI à partir du mois d'octobre 2021**. En plus du personnel soignant, les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux en seront eux aussi bénéficiaires.

Contacts :

**Evelyne Rescanières**

Secrétaire générale  
Tél : 06 19 74 58 66  
erescanieres@sante-  
sociaux.cfdt.fr

**Clotilde Cornière**

Secrétaire nationale  
Classifications/Rémunérations  
Tél : 06 24 41 22 93  
ccorniere@sante-  
sociaux.cfdt.fr

Ce protocole couvre les 3 versants de la fonction publique mais exclut les établissements qui n'ont aucun financement ONDAM.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, cette extension du CTI doit se poursuivre. C'est pour cela qu'elle sera force de propositions lors de la Conférence sociale qui aura lieu avant fin 2021, qui permettra de travailler sur l'évolution de la rémunération des autres métiers et des établissements sociaux non concernés par ce protocole.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, face à un gouvernement qui ne voudrait accorder le CTI qu'aux seuls métiers en tension, l'important est de conserver un espace pour pouvoir continuer à négocier.

**La CFDT Santé-Sociaux continuera à revendiquer l'extension du CTI jusqu'à ce que tous les agent-es de la FPH en soient bénéficiaires.**